



## PLAN LOCAL D'URBANISME



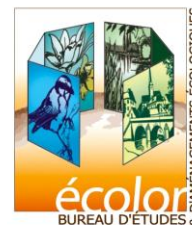
E

## NOTE TECHNIQUE RESEAUX

Document conforme à la Délibération du Conseil Municipal  
portant arrêt de la révision du PLU du : 26 juin 2019

Le Maire  
Roland GEIS

Affaire suivie par :  
Nathalie GOUGELIN





## Les réseaux existants

La présente notice a pour objet d'exposer la situation actuelle des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation.

### - L'Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est une compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (SEBVF).

Le volet eau potable traité par le SEBVF est joint pages suivantes.

Il n'existe aucun périmètre de protection sur l'ensemble du ban communal.

### - LA DEFENSE INCENDIE

La défense incendie est gérée par la commune. Une vingtaine de poteaux sont recensés sur la commune. Il existe un centre de secours.

### - L'ASSAINISSEMENT

Le traitement des eaux usées est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Delme, Donjeux et Puzieux (SIA2DP). Le siège est à la mairie de Delme.

La station d'épuration a été réalisée en 1975 et modifiée en 2005. Il s'agit d'un traitement boue activée avec aération prolongée. Sa capacité de référence est de 2250 eq-hab, à l'heure actuelle elle collecte 335 eq hab. (Delme : 1064 ; Donjeux : 93 et Puzieux : 178)

Il reste donc un potentiel d'environ 900 eq-hab raccordable.

Le rejet se fait dans le ruisseau de St Jean à Delme. La qualité du rejet est suivie et satisfaisante.

Le zonage d'assainissement a été approuvé le 28 janvier 2005 : **l'assainissement collectif s'applique à l'ensemble de la commune** excepté les maisons suivantes non raccordables :

- rue de Coulaures (CD57, LAUVRAY)
- rue de la Gare (NICOLAY, LORCA)

*Plan de zonage en annexe*

## - LES ORDURES MENAGERES ET LE TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes du Saulnois. Le ramassage des ordures ménagères a lieu une fois par semaine. Les OM sont enfouies à Téting-sur-Nied

Le ramassage du recyclage (sacs jaunes : plastiques boîtes de conserves...) a lieu une fois par quinzaine.

Une mini aire de tri est présente sur la commune : elle récupère le verre, les déchets verts et les huiles usagées.

La déchetterie est située à Château-Salins.

Une autre déchetterie est en projet route de Lemoncourt, sa réalisation est prévue courant 2019.